

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le cinq juin deux mille vingt-six à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de LAFAYE Laurent.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
29	23	29
Date de la convocation : 29/05/2026		
Pour	Contre	Abstention
29	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Présents : LAFAYE Laurent, BALOT Nicolas, BARRIERE Danielle, BONNY Marie-Claude, DUGEAY Pascal, REYNAUD Christian, MIGNOT Jean-Marie, ROUX Blanche, BOISSONNEAU Magali, MOUTAUD Florence, MEGE Frédéric, MOURET Stéphanie, MARCOUL-SOULIE Bénédicte, GRANET Frédérique, NIOSSOBANTOU Dimitri, NICOT Damien, ROUGIER Julien, MOMART Fabrice, EHLIG Genêt, DELIRANT Rose, MORIN Julien, HENRY Amélie, LABROUE Sandrine

Représentés : BATIER Jean-François représenté par BARRIERE Danielle, MARIAUD Eric représenté par LAFAYE Laurent, GOUVIER Eric représenté par REYNAUD Christian, ROBERT Marie-José représentée par GRANET Frédérique, TRICARD Morane représentée par MARCOUL-SOULIE Bénédicte, BUSSIERE Pascal représenté par MORIN Julien

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MEGE Frédéric est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

N°2026_D_036

Objet : Modification du tableau des commissions municipales suite à la démission d'une conseillère municipale

Monsieur le maire rappelle que suite à la démission de la conseillère municipale Madame Céline DUPUY-LEGRAND le 20 avril 2026, Madame Sandrine LABROUE est devenue conseillère municipale en vertu de l'article L. 270 du Code électoral.

Ce remplacement a pour conséquence de modifier la composition de la commission n°1 "Enfance-Jeunesse-Écoles-Inclusion" votée le 30/03/2026, pour laquelle Madame Céline DUPUY-LEGRAND avait été désignée représentante, Madame Sandrine LABROUE souhaitant rejoindre cette commission.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner Madame Sandrine LABROUE au sein de la commission municipale n°1 "Enfance-Jeunesse-Écoles-Inclusion".

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
En mairie le vendredi 05 juin 2026

**Le secrétaire de séance,
Frédéric MÈGE**



**Le maire,
Laurent LAFAYE.**



Certifiée exécutoire
Reçue en préfecture le : 10/06/2026
Publiée le : 10/06/2026
Le maire,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son envoi au représentant de l'État.